



Loi de transformation de la fonction publique

Composée de 95 articles, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique concerne **de nombreux domaines du statut de la Fonction Publique Territoriale** : réforme des instances de dialogue social, du cadre déontologique, élargissement du recours aux contractuels, harmonisation de l'échelle des sanctions disciplinaires, mesures facilitant la mobilité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que les parcours professionnels des personnes en situation de handicap...

La gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va rapidement être impactée par ces nouvelles mesures législatives, notamment au niveau des procédures de recrutement, de la mobilité professionnelle et du dialogue social.

Afin de décrypter de cette loi, nous vous proposons de vous inscrire à l'une des 4 réunions organisées en partenariat CDG 14 – UAMC sur notre territoire.

Ces réunions s'adressent aux élus, directeurs généraux de services, directeurs et responsables des ressources humaines, secrétaires de mairie, chargés de personnel...

Mardi 26 Novembre de 14H. à 17H.	HEROUVILLE SAINT CLAIR	Centre de Gestion – 2 impasse Initialis
Jeudi 28 Novembre de 9H. à 12H.	LES MONTS D'AUNAY	Pré Bocage Intercom - Salle du Conseil Communautaire - 31 Rue de Vire
Mardi 3 Décembre de 9H. à 12H.	MEZIDON VALLEE D'AUGE	Salle Jean Vilar - 6 Rue René Valognes
Jeudi 12 Décembre de 14H. à 17H.	SAINT MARTIN DES ENTREES	Salle Polyvalente - rue Jean Mermoz

Inscriptions sur www.cdg14.fr